AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 2 mai 2022.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 291, route du Président-Kennedy, lot 6 357 346

Demande de dérogation mineure afin de permettre un frontage de 10 mètres à la route du Président-Kenndy.

Selon le règlement de lotissement 199-2007 à l'article 4.2 (tableau), lorsque l'emplacement est situé à l'intérieur d'un corridor riverain avec un seul service, la largeur sur la ligne avant est de minimum 30 mètres.

Donné à Scott, ce 13 avril 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 avril 2022

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale et
greffière-trésorière